



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de la Commune de Boucheporn, à la suite de la convocation en date du 11 mars 2014, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Présents : FICKINGER Micheline - SCHANG Vincent - WEHRUNG Julien - ZABRESCAK Sylvia - LEONARD Richard-BIRK Valérie-KAISERChristoph- BOTTIN Sandrine- CRUMBACH Sylvie - SCHNEIDER Anne

Absents excusés : DELAMBRE Elisabeth - LOSSON Thierry- WEISSE Fabrice

non excusés : WEISS Jérémy- CEKANOWSKI Marc

Procurations : de LOSSON Thierry à FICKINGER Micheline / de DELAMBRE Elisabeth à BIRK Valérie

ORDRE DU JOUR

- 1 - Comptes administratif et de gestion 2013
- 2 - Affectation du résultat de fonctionnement
- 3 - Vote des taxes locales
- 4 - Budget primitif 2014
- 5 - Aménagement du cimetière : Avenant

1. COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2013 en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur qui accuse en :

- Fonctionnement un excédent de 760.083,93 €
- Investissement un excédent de 2.629,77 €

2. AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2013 présentant un excédent en investissement de 2.629,77 € et des restes à réaliser de 106.000 € en dépenses, le Conseil Municipal décide d'affecter 103.370,23 € de l'excédent de fonctionnement de 2013 à la section d'investissement de l'exercice 2014 c/1068.

3. VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales.

4. BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2014 qui :

- s'équilibre en recettes et en dépenses au total de 318.600 € en investissement
- présente un excédent de 613.595 € en fonctionnement (Recettes : 999.815 € / Dépenses : 386.220 €)

Madame le Maire précise au conseil municipal que le dernier emprunt a été remboursé en 2013.

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

5. AMENAGEMENT DU CIMETIERE - AVENANT

VU le marché public conclu avec l'entreprise TP STEINER de CREUTZWALD en application de la délibération du 23 août 2013 ;

VU les prestations supplémentaires non prévues au marché nécessaire au bon déroulement des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec l'entreprise TP STEINER de CREUTZWALD dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement des allées du cimetière :

Marché initial du 23/08/2013 – Montant : 134.270,00 € HT

Avenant n°1 – Montant : 14.253,00 € HT

Nouveau montant du marché : 148.523,00 € HT

Objet : la réalisation d'un drainage entre la partie aménagée et la partie engazonnée
la réalisation de l'allée centrale
la non réalisation d'éléments piliers en béton

d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant N°1 considéré, ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

*Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,
Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.*